

COMMUNE DE FOURNEVILLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 Juin 2014

L'an deux mille quatorze, le 20 Juin 2014 à 20 H 30, le Conseil Municipal de FOURNEVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jean-Marie DELAMARE, Maire.

Étaient présents : Véronique CAPARD, Jean Luc FOSSEY Adjoint
Mesdames BORDIER, CROS-GIMBERT, FOUGERES, SEITE
Messieurs HENRY, HOYER, Conseillers municipaux.

Absents : Monsieur Gérard ROUSSEAU
Monsieur Jacques GILLES arrivé en cours de séance

Madame Lucie FOUGERES est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu précédent :

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

ELECTION DES DELEGUES COMMUNAUX ELECTIONS SENATORIALES

Sont élus à bulletin secret et à l'unanimité pour représenter la commune :

- délégué titulaire : Jean Marie DELAMARE
- délégués suppléants : Brigitte SEITE, Véronique CAPARD, Florence CROS-GIMBERT

DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET 2014

1°) Le Maire informe le Conseil des remarques de la Trésorerie relative aux prévisions budgétaires des opérations d'amortissement des participations pour voies et réseaux.

Il propose au conseil de modifier comme suit les crédits budgétaires :

En dépense d'investissement virement du crédit de 3.707 euros initialement prévu à l'article 13978 au chapitre 040 (article 13936)

En recette d'investissement virement du crédit de 1.657 euros initialement prévu à l'article 1391 au chapitre 1311

Ces modifications sans impact sur l'équilibre du budget sont approuvées à l'unanimité

2°) Le Maire fait état d'une demande de participation présentée par les enseignants relatif au financement de la sortie des enfants à l'école du cirque de Mondeville. Le budget global s'élève à 1500 euros et notre commune est sollicitée pour 500 Euros le reste étant financé à hauteur de 400 Euros par la coopérative et 600 Euros par l'Association des parents d'élèves.

Le Conseil accepte cette demande à l'unanimité et décide d'inscrire au chapitre 6247 une dépense supplémentaire de 500 Euros (nouveau crédit 1.900 Euros) par prélèvement sur le chapitre dépenses imprévues.

JCF

1/5

LF JPH JC HZ JF J P BS FCG

CAPTURE DES ANIMAUX ERRANTS

Monsieur le Maire fait état du problème des animaux que l'on retrouve seuls sur la voie publique ou chez des habitants voire même dans la cour de l'école ou encore dans la salle des buttereaux alors même que les enfants sont présents. Il semble que quelques propriétaires ne jugent pas indispensable de s'assurer que leur animal n'est pas en état de divagation et n'ont aucunement conscience de la peur qu'ils peuvent engendrer.

Quelques conseillers municipaux ont eux aussi constaté cette situation qui commence à exaspérer la population.

Les articles L 211-21 et L 211-22 du Code rural ^{stipulent} disposent que le Maire ^{prend} toutes dispositions pour permettre une prise en charge rapide de tout animal errant ou en état de divagation. Toutefois la Commune ne disposant pas du matériel adapté ni du personnel il propose de signer une convention avec la Commune de Honfleur pour effectuer la capture sachant que les animaux sont ensuite conduits au chenil géré par la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention qui prévoit la facturation d'une somme de 40 Euros/heure/agent en précisant que ce coût de capture sera mis à charge des propriétaires des animaux.

URBANISME : Projet Chemin des buttereaux

Monsieur Jean Luc FOSSEY, Adjoint, rappelle les dispositions réglementaires qui ne prévoient plus de nouvelles constructions qu'en continuité des bourgs existants.

Dans ce contexte le PLU a retenu la possibilité de construction de 18 logements sur les parcelles appartenant à la commune situées de part et d'autres du chemin des buttereaux prolongé.

Il rappelle l'importance de ce projet pour la consolidation des effectifs de l'école et suggère de s'adjoindre les services d'un cabinet spécialisé pour nous aider à réaliser ce programme.

Après échanges de vues, le Conseil Municipal décide de solliciter plusieurs cabinets pour mener à bien cette étude préalable et définis les principes d'aménagement suivants :

- favoriser l'installation de jeunes ménages
- maintenir le cadre de vie et l'environnement de qualité
- affirmer les coutures avec l'existant en respectant les principes de développement durable
- conforter et valoriser les liaisons douces aux abords et au travers du site

L'étude devra également présenter différentes solutions d'assainissement possibles tenant compte de l'existence du périmètre des sources de Cresseveuille.

JLF

URBANISME : Enquête Publique PLU

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de définir la liste des emplacements réservés qui seront présentés au Commissaire enquêteur.

Après échanges de vues, le Conseil décide de retenir les emplacements suivants :

- sortie chemin des grosses pierres sur la RD 119
- sortie du Chemin des Buttereaux sur la RD 119
- sortie du chemin des Hunières sur la RD 289
- sortie du chemin de la fontaine sur le chemin des Parquets

ORGANISATION ACCUEIL DES JEUNES A LA PROCHAINE RENTREE

Monsieur le Maire rappelle que suite aux décisions du dernier conseil concernant l'accueil des jeunes dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires il y a lieu de prévoir l'ouverture de deux postes de vacataires pour les activités péri-éducatives.

Le Conseil donne son accord pour ce recrutement

ORGANISATION ACCUEIL DES JEUNES : Modification horaire garderie

Suite à la demande exprimée par des parents le Maire propose d'avancer le début de la garderie à 7H30

Le Conseil donne son accord

GESTION DE LA VOIRIE

Demande de déplacement d'un container OM chemin des ~~buttereaux~~ : *Hunières*

Le Conseil ne donne pas une suite favorable ; l'affiche rappelant les consignes sera remplacée et les Conseillers municipaux du secteur intensifieront la surveillance.

Demande de ralentisseur et d'un miroir chemin de la fontaine :

Réponse du Conseil : La vitesse est déjà limitée à 30 Km/h dans ce secteur, un plateau ralentisseur a été placé récemment devant l'école et la configuration des lieux devant le lavoir ne permet pas de vitesse excessive par manque de visibilité. Poser un miroir à l'usage des usagers de la route risquerait de leur donner une fausse idée de sécurité.

La pose d'un miroir ne peut être envisagée que pour améliorer la sortie du riverain sur la voie publique. **Dans ce contexte le riverain pourra présenter une demande de permission de voirie s'il souhaite installer ce miroir sur la voie publique.**

Il est rappelé que la commune dispose d'un terrain de foot toujours accessible plus adapté aux jeux des enfants que la rue.

JCF

PARTICIPATION AUX COMMISSIONS

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil a prévu trois commissions principales présidées par les adjoints et demande aux membres du Conseil de s'inscrire à celles de leur choix :

- **Commission Travaux : présidée par Jacques GILLES**
 - Lucie FOUGERES
 - Jean Luc FOSSEY
 - Véronique CAPARD
 - Jean Pierre HOYER
 - Brigitte SEITE
 - Eric HENRY
- **Commission Animation : présidée par Véronique CAPARD**
 - Lucie FOUGERES
 - Jean Pierre HOYER
 - Marie Hélène BORDIER
- **Commission Urbanisme : présidée par Jean Luc FOSSEY**
 - Florence CROS
 - Lucie FOUGERES
 - Véronique CAPARD
 - Jacques GILLES
 - Brigitte SEITE
 - Eric HENRY

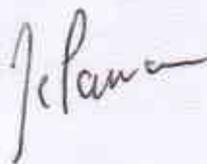
QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Jean Pierre HOYER souhaite attirer l'attention sur la circulation sur la nouvelle partie du chemin des buttereaux.

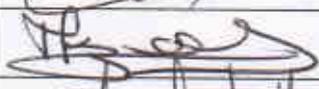
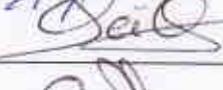
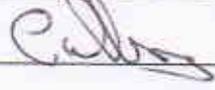
Rien n'étant plus à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 23 Heures 45 minutes

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Lucie FOUGERES

LE MAIRE
Jean-Marie DELAMARE



JCF
LF. JPH VC HS HE J P BS FCG

NOMS DES PRESENTS	SIGNATURES	POUVOIRS
DELAMARE Jean-Marie		
GILLES Jacques		
CAPARD Véronique		
FOSSEY Jean-Luc		
BORDIER Marie-Hélène		
CROS-GIMBERT Florence		
FOUGERES Lucie		
HENRY Eric		
HOYER Jean-Pierre		
SEÏTE Brigitte		A Florence CROS
ROUSSEAU Gérard		A Jacques GILLES

JCF

5/5

LF. JPH

VC MP → HE

J.P

BS FCG